RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence de Santé Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE

Gourbeyre, le 11 JUIL. 2024

SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Marie-Anne PONS
Courriel : marie-anne.pons@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 98 92
Fax : 05 90 99 64 99

Réf. : MAP/SSEE/N° 2024 -205

Le Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Madame le Maire
Hôtel de Ville
97190 – Gosier

Madame Le Maire,

Les résultats d'analyse des prélèvements effectués les 08 juillet 2024 sur les sites de baignade de l'Anse Tabarin, la Datcha, Anse Dumont, et Petit Havre ont permis de mettre en évidence une contamination bactériologique de ces eaux.

Ces analyses révèlent un dépassement réglementaire des germes indicateurs de contamination fécale :

	Entérocoques (ufc/100 mL)	**Escherichia coli (ufc/100 mL)**	**Interprétation résultat**
Résultats obtenus			
Petit Havre	/	3671	**Mauvaise qualité**
Tabarin	442	/	**Mauvaise qualité**
Anse Dumont	1677	1929	**Mauvaise qualité**
La Datcha	1838	1881	**Mauvaise qualité**
valeurs seuils	370	1000	

Je vous informe que de nouveaux prélèvements auront lieu prochainement.

Les résultats de contrôle vous seront communiqués dans les meilleurs délais.

Dans l'attente et pour prévenir l'exposition des baigneurs, une interdiction temporaire de la baignade doit être envisagée par vos soins.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée

Le Directeur Général

Laurent LEGENDART